**Plan de relance post-coronavirus: ignorer ou réinventer l’association?**

* 25 MAI 2020  [LE BLOG DE LES INVITÉS DE MEDIAPART](https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog)

**Alors que l’actualité abonde d’initiatives associatives solidaires et d'expériences d'auto-organisation, Jean-Louis Laville, titulaire de la chaire « Economie solidaire » au CNAM, soutenu par un ensemble d'associations, prône la « co-construction entre réseaux associatifs et pouvoirs publics ». Celle-ci impliquerait une concertation « respectueuse de la diversité des activités et des territoires », seule promesse de « vitalité démocratique retrouvée ».**

**L’actualité abonde d’initiatives associatives indispensables** pour que les plus démunis aient accès à l’approvisionnement alimentaire, que les victimes d’injustices continuent à pouvoir défendre leurs droits et que d’innombrables citoyens combattent la peur par l’entraide, la proximité, la réciprocité. Ce retour de l’auto-organisation est l’un des événements inattendus auxquels nous assistons. Pour ne prendre qu’un exemple de ce foisonnement actuel : les femmes des quartiers populaires de Marseille montrent bien l’importance de ces actions qu’elles appellent [*« la solidarité incarnée »*](https://marsactu.fr/agora/lettre-ouverte-a-la-politique-de-la-ville/)dans un texte qu’elles viennent de publier. Mais elles relèvent aussi le mépris dont leurs *« petites associations »*sont encore l’objet. De fait, ces mobilisations de terrain ont du mal à s’articuler avec l’autre forme de solidarité, plus institutionnelle, qui est fournie par les pouvoirs publics. Cette absence d’écoute est inquiétante et peut faire craindre l’oubli des associations dans un futur *« plan de relance »* [1]. Ce serait scandaleux, parce que le rôle actuel des associations ne fait que confirmer la montée de leur importance dans notre société contemporaine.

***Un essor controversé***

En effet, le nombre d’associations et de personnes qui s’y impliquent a connu un essor impressionnant dans les dernières décennies. Les associations étaient 700 000 en 1990, avec 8 millions de bénévoles ; elles sont aujourd’hui 1,5 million, mobilisant 22 millions de bénévoles, et elles emploient 1,8 million de salariés. Cependant, il existe un paradoxe : malgré cette croissance, nombreux sont ceux qui continuent à mépriser le phénomène. Souvent, quand on l’aborde avec un « décideur », celui-ci remet en cause son existence même, car l’hétérogénéité serait telle dans le champ associatif que les chiffres cités ci-dessus ne signifieraient rien ; souvent il cite alors des exemples d’associations qu’il connaît, mettant en évidence leurs limites, depuis les organisations dites non-gouvernementales qui seraient en réalité *« à la solde des pouvoirs établis »* jusqu’aux structures *« dotées d’inamovibles présidents autoritaires et aux dérives clientélistes »*. Certes les déficits associatifs sont indéniables et méritent d’être analysés dans le détail. Mais ces mêmes « décideurs » s’en servent de prétexte pour dénoncer les insuffisances associatives qui les empêcheraient de représenter une force digne de reconnaissance. Elles ne seraient aptes qu’à procurer quelques formes d’engagement subsidiaire et resteraient très loin des enjeux économiques et sociaux essentiels.

***Contribution au désengagement de l’État ?***

L’une des dernières illustrations de ce dédain est fournie par une sociologie du travail qui se pense critique et met l’accent sur la précarisation des emplois, dénonçant le fait que les acteurs associatifs remplaceraient peu à peu les fonctionnaires, contribuant donc au désengagement de l’État. Ce constat, là encore, n’est pas dénué de fondement. Le problème vient de ce qu’il est érigé en loi. Pour ne citer que le domaine artistique et culturel, où les associations sont en forte croissance de 30 % en 6 ans, peut-on expliquer les 7 millions de participations bénévoles et les 169 000 salariés, dont de nombreux intermittents, par l’auto-exploitation dont seraient victimes les personnes impliquées, inconscientes du rôle qu’on leur fait jouer ? Un autre problème de cette sociologie est celui du nationalisme méthodologique. L’idée d’une substitution aux services publics n’est guère crédible si l’on considère le développement des entités de la société civile dans tous les continents. Au regard des réalités africaines ou sud-américaines, il serait temps de sortir de l’occidentalo-centrisme.

***La construction des démocraties contemporaines***

Les ambiguïtés de l’essor associatif sont réelles, mais elles ne doivent pas entraîner la négation de celui-ci. En fait, il convient de revenir sur l’histoire pour comprendre le paradoxe actuel. Il n’est que la nouvelle manifestation d’une tendance de longue durée, celle de l’occultation de la place tenue par le mouvement associatif dans la construction des démocraties contemporaines. L’*associationnisme*émerge dans le premier XIXe siècle, pour reprendre les termes de l’historien Hobsbawm, comme volonté de concrétiser des principes politiques démocratiques par l’auto-organisation volontaire de citoyens ; ceux-ci se regroupent, autour de biens communs qu’ils veulent défendre, dans des collectifs où les relations sont régies par la liberté et l’égalité. Cet associationnisme, que l’on redécouvre grâce à de récents travaux d’historiens dans plusieurs pays, a toujours été occulté dans le second XIXe siècle, à la fois par la préférence des gouvernements libéraux pour l’entreprise de moralisation des pauvres qu’est la philanthropie, mais aussi par le jugement de la vulgate marxiste, le renvoyant à un socialisme utopique, *« maladie infantile »* du mouvement ouvrier.

***De l’associationisme au social business***

Au XXe siècle, les dés sont jetés : l’économie est assimilée au capitalisme marchand et le social à l’État protecteur. L’associationnisme a disparu du paysage. Avec l’instauration de l’État providence après la seconde guerre mondiale, le monde associatif connaît un mimétisme étatique remplacé aujourd’hui par une attraction de l’entreprise privée. Cette dernière est encouragée par une technocratie qui s’est donnée pour objectif de moderniser les associations en les convertissant au management moderne, au rapprochement avec les grands groupes et au mécénat. Selon les promoteurs de ce modèle gestionnaire, l’association, forme ancienne marquée par l’amateurisme, devrait céder la place, dans le nouveau monde, au « social business ».

***Le monde futur***

La période actuelle marque l’échec d’une telle stratégie. La néophilanthropie et l’alignement sur les entreprises ne sont pas à la hauteur des enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques qui sont désormais les nôtres. Pour affronter ceux-ci, et au-delà des dogmes qui hier encore étaient présentés comme des vérités incontestables, un large consensus se dégage aujourd’hui pour un soutien à l’économie. À ce propos, le risque n’est pas mince que, dans la lignée de l’Histoire qui vient d’être rappelée, la relance à venir oublie encore les associations. Certes, le monde associatif dans sa pluralité apporte la preuve au jour le jour de ce qu’il remplit des tâches primordiales, depuis l’approvisionnement alimentaire des personnes isolées jusqu’au renforcement des liens sociaux et des droits. Cependant, malgré l’hommage qui est rendu à toutes les émergences solidaires, elles peuvent être mises en danger si elles sont une fois de plus délaissées alors que le monde futur en aura plus que jamais besoin. Le poids des lobbys est tel qu’il peut maintenir dans l’invisibilité toutes ces actions modestes mais essentielles. Citons-en quelques-unes pour être concrets.

Des initiatives locales venues de l’éducation populaire, du sport ou de la culture constituent peu à peu des économies territorialisées qui contribuent au bien-vivre des habitants. Ainsi la [Maison de Courcelles](https://maisondecourcelles.fr) organise, dans un village de la Haute-Marne, des temps de loisirs et des colonies de vacances. Elle se démarque de l’offre consumériste en s’organisant pour que les enfants décident de leurs vacances. Gouvernée par un conseil mêlant bénévoles, salariés, parents et animateurs, elle est aussi un lieu d’insertion et facilite l’installation de travailleurs indépendants (boulanger biologique, apicultrice…). Pour ce faire, elle établit des coopérations avec la communauté de communes comme avec les agriculteurs locaux. Dans ce territoire rural, elle est désormais le plus gros employeur et a enclenché une dynamique multidimensionnelle.

L’action sociale et médico-sociale, ne serait-ce que dans les services pour les enfants ou les personnes âgées, a été fragilisée depuis les années 1980. Pour lutter contre le chômage, les réformes ont cherché à y créer des emplois de manière volontariste, au moindre coût, avec comme contrepartie une déqualification des emplois, laquelle crée des problèmes d’embauche, ce que dirigeants et syndicats de salariés ont mis en cause de façon récurrente sans être entendus. Afin de contrecarrer cette dégradation, beaucoup ont cherché une solution dans la fuite en avant managériale. L’[association Don Bosco](https://www.donbosco.asso.fr), dans le Finistère, a fait le choix inverse : renforcer la participation des salariés, usagers et bénévoles en favorisant leur synergie. Elle a doublé son effectif salarié et multiplié par dix le nombre de ses adhérents. Elle a aussi créé un groupement avec la Mutualité, autour d’un lieu-ressources pour enfants et adolescents handicapés, et initié trois sociétés coopératives d’intérêt collectif : une pour son restaurant travaillant avec des producteurs locaux, la deuxième pour une entreprise d’insertion dans le bâtiment et une troisième réunissant des lieux d’accueil de la petite enfance et des crèches.

Parfois, l’élan associatif ne correspond pas à un statut juridique formel et, de ce fait, est encore plus invisible. Dans les quartiers populaires, de multiples figures de l’économie informelle se sont en effet imposées comme des moyens de survie. Au sein de celles-ci, il existe bien sûr une économie criminelle, mais il existe aussi des actions qui consolident la solidarité de proximité et révèlent un potentiel encore inexploité. S’appuyant sur des expériences menées par les réseaux nationaux *« Avec nous »*, un rapport du Conseil national des villes précise que des pratiques s’inventent (épargne solidaire, cantines de quartier, mécanique de rue…), mais qu’elles nécessitent un temps d’accompagnement et d’incubation tenant compte des moyens et des ressources des habitants. Le Collectif des femmes des quartiers nord de Marseille, membre de *« Avec nous »*, a d’ailleurs suggéré que, sur l’exemple italien, les sommes confisquées à l’économie mafieuse puissent être reversées aux associations d’économie solidaire, dans les quartiers.

***Pour un plan de relance qualitatif***

Ces quelques cas parmi des milliers d’autres aident à esquisser les formes que pourrait prendre un plan de relance de grande ampleur qui reconnaisse pleinement les associations. En voici les axes principaux :

D’abord, le repérage précis des initiatives locales et des fragilisations qu’elles subissent en ce moment est une urgence. Des données sur celles-ci peuvent être réunies grâce aux fédérations et regroupements, mais il est également nécessaire de structurer la remontée d’informations pour les associations qui n’ont pas ces relais. Le soutien au monde associatif suppose aussi que les solidarités soient plus actives, en son sein, entre grandes associations, déjà largement partenaires des collectivités publiques, et associations petites et moyennes. Ainsi, parmi ces dernières, celles qui s’étaient dédiées à l’autoproduction accompagnée, depuis les jardins collectifs jusqu’à l’auto-réhabilitation du logement, ont disparu par manque de soutien, alors que leurs effets sociaux et écologiques s’avéraient pourtant remarquables. Après avoir garanti la pérennité de ces initiatives menacées, il est ensuite envisageable de réorienter leur rapport aux partenaires. En plus des subventions dont la pleine légitimité a été réaffirmée dans la loi, la commande publique peut être dirigée vers l’offre locale, ce qui est possible juridiquement, mais rendu trop souvent difficile pour des raisons de complexité technique. Un véritable travail sur ce thème est à structurer entre juristes, associations d’élus et responsables associatifs.

Dans l’action sociale, la volonté d’un essor rapide de l’emploi a entraîné une concentration des moyens sur les services de l’ordre du matériel et du confort (ménage, repassage, entretien du domicile…), destinés à des clients aux revenus moyens ou élevés. Parallèlement, des services aux personnes plus relationnels restaient largement insuffisants. Ces services sont pourtant cruciaux puisqu’ils répondent à des besoins liés à la situation familiale (aide familiale, garde d’enfants…) ou à une situation de dépendance (personnes âgées, malades ou privées d’autonomie), si bien qu’on peut les définir comme des services « de base », par opposition à des services « de confort ». Un modèle plus équilibré de développement des services suppose de donner la priorité désormais à ces services durables, essentiels pour la qualité de la vie et produisant des bénéfices pour la collectivité. En rompant avec le dumping social et la baisse du coût salarial, qui ont été les leviers trop utilisés jusqu’ici dans les services aux personnes, il est possible d’initier une politique d’amélioration de la vie quotidienne, qui repose sur l’accessibilité pour tous aux services de base. On sait que la garde d’enfants peut diminuer les inégalités entre hommes et femmes. De même l’aide à domicile des personnes les plus âgées, au-delà des économies qu’elle procure à la collectivité en évitant des placements hospitaliers, peut permettre aux personnes dépendantes de maintenir des liens avec leur entourage en continuant à vivre à leur domicile.

Les associations plus informelles, dans les rares occasions où elles ont été prises en compte, ont été réduites à un *« capitalisme aux pieds nus »* qui pouvait se formaliser grâce à l’attribution de microcrédits individuels. Il convient de ne pas céder à cette vision superficielle et de tirer parti des expériences des pays du Sud. En Amérique latine, économistes et sociologues, détaillant les figures de l’économie informelle, ont montré qu’il s’agissait avant tout d’une économie populaire, contenant des aspects marchands, mais faite aussi de relations familiales et réciprocitaires, tout en mobilisant des formes de redistribution publique. Cette mise à jour de l’hybridation des ressources est décisive pour trouver des modes d’institutionnalisation qui ne rabattent pas les activités sur la seule dimension marchande.

***Un nouveau contrat social***

Au total, un appui approprié aux associations suppose une méthode originale ; non pas des politiques descendantes, qui s’appliquent de manière standardisée, mais des politiques ascendantes, qui supposent autant une volonté générale qu’une concertation respectueuse de la diversité des activités et des territoires. L’attente n’est pas celle d’une relance classique, mais celle d’une relance qui soit le vecteur d’une nouvelle action publique émanant de la co-construction entre réseaux associatifs et pouvoirs publics. Cette coopération ne sera pas exempte de controverses et de conflits potentiels, mais ceux-ci seront les signes d’une vitalité démocratique retrouvée. En sortant du mépris vis-à-vis du monde associatif, en élaborant des complémentarités inédites entre celui-ci et le service public, nous pouvons œuvrer à un nouveau contrat social pour le XXIesiècle.

**Jean-Louis Laville** est professeur du Conservatoire national des Arts et Métiers, où il est titulaire de la chaire « Économie solidaire », chercheur au Lise (CNRS-Cnam), et au Collège d’études mondiales – Fondation Maison des sciences de l’homme. Derniers ouvrages parus : *Le réveil de l’utopie*, avec Michèle Riot-Sarcey, Éditions de l’Atelier, 2020 ; *Du social business à l’économie solidaire. Critique de l’innovation sociale*, Erès, 2020. Son site est consultable [ici](http://www.jeanlouislaville.fr).

**Avec l'appui de :**

Collectif des associations citoyennes  
Collectif des femmes des quartiers populaires  
Comité national de liaison des régies de quartiers et de territoires  
Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d’éducation populaire  
Fédération des acteurs de la solidarité  
Fédération Sportive et Gymnique du Travail  
Mouvement associatif  
Mouvement pour l’économie solidaire  
Opale  
Réseau National des Maisons des Associations  
Réseaux des Cafés associatifs  
Solidarité laïque  
Union fédérale d’intervention des structures culturelles  
Union nationale pour l’habitat des jeunes